



Région wallonne

ARRETE MINISTERIEL du **CONSTATANT LA DESAFFECTATION DU**
SITE N° SAE/MC39 dit « CINEMA EDEN » à MOUSCRON .

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de L'Equipement et des Transports;

Vu les articles 79 à 93 et 333 à 344 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la Rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 80;

ARRETE :

Article 1er.

Il est arrêté provisoirement que le site d'activité économique n° SAE/MC39 dit « Cinéma Eden » à Mouscron, comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant été à MOUSCRON, 2ème division, section C, n° 36k, 42r, 46g, 66c2, et repris au plan n° SAE/MC39 annexé au présent arrêté, est désaffecté et doit être rénové.

Article 2.

Le présent arrêté sera transmis :

- à la Ville de MOUSCRON pour avis motivé;
- aux propriétaires pour observations et réclamations :
 - Madame DEFFRENNE Paula et Monsieur DEFFRENNE Alphonse, rue de la Marlière à 7700 MOUSCRON.
 - La société Immobilière et Commerciale LE BATIMENT, rue de la Marlière à 7700 MOUSCRON.

Namur, le **27 JAN. 1997**

**Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire, de l'Equipement
et des Transports,**

Michel LEBRUN.